

CERTIFICAT

En date du 03 NOV. 2020 le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Autorisation à bâtir: **101/2019**
Genre de la construction: **la rénovation, transformation à l'intérieur de l'immeuble**

Localisation de la construction: **2, route d' Arlon
L-8210 Mamer**

Nom et adresse du permissionnaire: **CENTRE CULTUREL ISLAMIQUE DU G-D DE
LUXEMBOURG
2, route d'Arion
L-8210 Mamer**

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'art.32 de la loi du 3 mars 2017 dite "Omnibus" portant modification de la de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au service urbanisme et aménagement du territoire, 7b route de Dippach, L-8225 Mamer, les après-midis entre 13.30 et 16.30 heures.

Le délai de recours de trois mois devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du certificat signé par le bourgmestre.

Mamer, le **05 NOV. 2020**, le Bourgmestre, 

Le certificat attestant que la construction projetée a fait l'objet d'une autorisation de construction doit être affiché aux abords du chantier de manière visible et lisible à partir de la voie publique.